VILLE DE CREIL

Plan local d'urbanisme

Pièce n° 4.4 : Plan des retraits

Approbation du PLU le 10 décembre 2018

Modification de droit commun n°3

du 11 décembre 2023

Sources : Atelier d'urbanisme de la ville de Creil / Antea Group, Pôle Aménagement du territoire

0 200 400 m

1/5 000

N

- Marge de recul fixe
- Marge de recul minimale
- Marge de recul spécifique (pour le calcul du recul, se référer au règlement de zone)
- Limite communale
- Rappel de la valeur du retrait (en m)

Le retrait de 35 m ne concerne que les constructions à destination d'habitation

- Espace boisé classé